

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, directeur général greffier-trésorier, de l'entrée en vigueur du *Règlement numéro 632, fixant le traitement des élus municipaux*, adopté à la séance ordinaire du conseil du 11 août 2025.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ces règlements aux bureaux de la Municipalité situés au 403, rue Principale à Stoke ou sur le site internet de la Municipalité à l'adresse www.stoke.ca.

DONNÉ À STOKE, CE 13^e JOUR D'AOÛT 2025.



Jonathan Lemaire
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jonathan Lemaire, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Stoke, certifie avoir publié sur le site web et sur le babillard de l'hôtel de ville l'avis public ci-contre le 13 août 2025 conformément au *Règlement numéro 553 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Stoke*.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 août 2025.



Jonathan Lemaire
Directeur général et greffier-trésorier